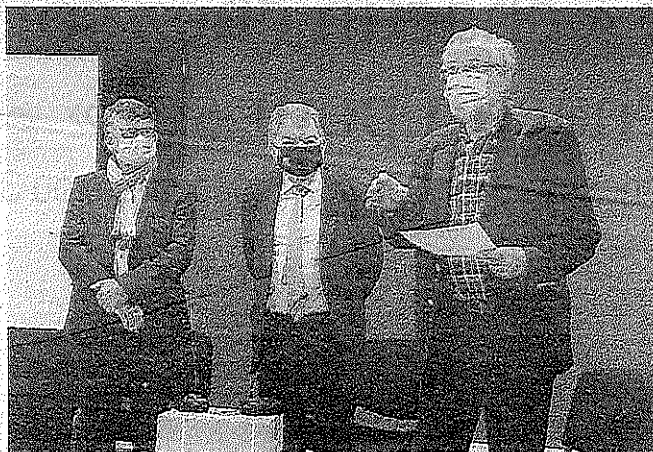


ÉNERGIE PROPRE Avec le projet OccHyTarn qui s'intègre dans un plan dédié à l'hydrogène vert, la Région souhaite, d'ici 2050, diviser par deux ses dépenses énergétiques et multiplier par quatre sa production d'énergie renouvelable.

C'est une plongée dans le futur à laquelle nous ont invité Alain Astié, président du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et Bernard Gilabert, conseiller régional en charge de la filière hydrogène, lors de la présentation à la Maison de la Région du projet OccHyTarn. Le premier nommé, dont le syndicat est lauréat de l'appel à projets régional « Territoire d'hydrogène », a évoqué Jules Verne et sa vision prophétique de 1874 : « je crois que l'eau sera un jour employée comme combustible » pour signifier toutes les espérances attachées à une future mobilité décarbonée s'appuyant sur l'hydrogène.

Le second a souligné que le projet OccHyTarn visait à placer la Région Occitanie, et notamment le Tarn, au cœur d'un corridor européen reliant l'Aquitaine et la Catalogne à la Belgique via la Région Occitanie et la Vallée du Rhône, un couloir géant sur lequel sont amenés à circuler 30 millions de véhicules par an et 9 millions de camions.

Le projet, qui fédère de nombreux acteurs locaux mobilisés sur la filière hydrogène (SEM Ebeer'Hypôle, Trifyl, SAFRA...) a pour ambition de développer la production d'hydrogène appliquée aux transports avec à la clef, la création attendue de 50 000 à 100 000 emplois dans les prochaines années. « Le projet structurant que nous voulons mettre en place sur le Tarn en lien avec la « communauté hydrogène » sera duplicable sur tout le territoire régional » précise Bernard Gilabert. « Il bénéficiera d'un soutien financier puisé dans l'enveloppe de 150 M. €. votée par la Région il y a dix-huit mois dans le cadre du plan hydrogène vert. »



Bernard Gilabert entouré par Frédéric Ichard et Alain Astié

Concrètement, il s'agit notamment de soutenir les projets de production, de stockage et de distribution d'H₂, d'en développer les usages et de soutenir l'achat de véhicules roulant à l'hydrogène, le tout en impliquant les citoyens dans cette transition écologique.

Vers une première mondiale

Au-delà des projets déjà déployés dans le Tarn tels que la production d'hydrogène à partir de biogaz déchets sur le site de Trifyl ou la réalisation d'une station hydrogène pour véhicules utilitaires conçue par Ebeer'Hypôle à Albi, OccHyTarn vise à développer, entre juin 2021 et décembre 2023 un « écosystème hydrogène centré sur les applications pour la mobilité lourde, l'écotourisme et la médiation scientifique ». Le montant total du projet, estimé à 14,43 M. €, comprend un volet distribution avec la réalisation de deux stations, à Albi et Saint-Sulpice ; une troisième station étant envisagée à Castres dans une deuxième phase. Sont également programmés le dé-

veloppement de nouvelles applications de l'hydrogène pour la mobilité (autocars, camions frigorifiques, vélos) et une activité de tests et de formation à la sécurité.

Outre la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois roulent aussi pour ce projet. « La plaque albigeoise a marqué un essai, on peut le transformer ! » affirme Roland Gilles, vice-président de la C2A. « Grâce notamment à Jean-Marc Pastor, le Tarn est depuis longtemps pionnier en matière d'hydrogène » soutient pour sa part Christophe Ramond, président du Conseil départemental. « Le Département est déterminé à jouer un rôle fédérateur pour faire du Tarn un territoire à énergie verte. » Quant à Vincent Lemaire, PDG de la SAFRA, il est prêt à relever le défi que lui a lancé la Région : transformer 15 autocars fonctionnant au diesel en cars à hydrogène d'ici à l'automne 2023. « Il faudra assurer à ces véhicules une autonomie de 500 km » indique-t-il. « C'est un gros challenge en termes techniques. Ce type de retrofit n'a jamais été fait, ce serait une première mondiale ». Un défi à la mesure d'une entreprise qui est devenue, avec son Businova, le spécialiste français du bus à hydrogène. **G. Carles**

Le sénateur Philippe Folliot a droit cette semaine à une demi-page dans *Le canard enchaîné*. L'hebdomadaire satirique évoque l'intervention de l'ex-député auprès des autorités chinoises pour renflouer les finances de sa compagne chinoise, Liu Jing, mentionnant la condamnation de cette dernière par un tribunal chinois et ses démêlés judiciaires à Gaillac qui ont valu à ses deux associés des condamnations pour corruption passive, prise illégale d'intérêts et complicité. *Le Canard* évoque aussi le « retournement de veste » de Philippe Folliot, désormais « accueilli à bras ouverts en Chine » où il accumule les voyages, alors qu'en tant que vice-président du groupe d'études sur le problème du Tibet, il s'était illustré par des prêches enflammés en faveur des Tibétains et des Chinois opprimés, se tenant debout dans l'Hémicycle, un baïllon blanc sur la bouche, lors du discours prononcé en janvier 2004, par le président Hu Jintao. Une attaque en règle bien malvenue alors que le sénateur tarnais s'appretait à ouvrir, à St-Pierre de Trivisy avec le soutien de sa compagne chinoise, une Fondation pour femmes battues.

Philippe Folliot a répondu dans un communiqué « point par point » à l'article publié par *Le Canard Enchaîné*. Il mentionne « des extrapolations qui n'ont pas lieu d'être » et affirme « qu'aucun euro d'argent public n'a été utilisé ». « Nul ne peut contester le droit d'un individu d'aller voir sa compagne à l'étranger » précise-t-il et « les billets d'avions et frais de résidence sont payés sur fonds personnels, légaux et imposés ». Sur les droits de l'Homme dans ce pays, le sénateur du Tarn souligne que « nul ne peut contester ses engagements constants en la matière ». « Le journal voudrait nous faire croire à l'existence de liens obscurs entre « Pékin » et moi. Au contraire, je ne cherche qu'à développer des relations respectueuses, amicales, non-complaisantes et éclairées entre nos deux pays. » Quant à sa compagne, il affirme que « revenir sur une procédure ancienne et prescrite en Chine dans un contexte juridique et judiciaire particulier ne saurait jeter le doute sur une personne qui a fondé une entreprise reconnue, leader mondial dans son domaine (antioxydants pour le le caoutchouc), qui a toujours exercé ses activités dans un cadre légal, et n'a jamais eu à faire, de quelque manière que ce soit, avec la justice française ». **G. C.**

